

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024

Le mercredi 4 décembre 2024 à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
Sous la présidence de Jean-François CASTELLANO, maire,
Après convocation régulière effectuée le 26 novembre 2024.

15 Conseillers en exercice			Secrétaire de séance
Sylvie Bertheau	donne pouvoir à	Annie LAHIRE	<input type="checkbox"/>
Sylvie Blondelet	présente		<input type="checkbox"/>
Gérard Bordu	présent		<input type="checkbox"/>
Virginie Cadete	présente		<input type="checkbox"/>
Jean-François Castellano	présent		<input type="checkbox"/>
Nina Couillaut	présente		<input type="checkbox"/>
Anthony Deverrewaere	présent		<input type="checkbox"/>
Eddy Duméry	présent		<input type="checkbox"/>
Patricia Frot	présente		<input type="checkbox"/>
Christian Hayez	présent		Est désigné secrétaire
Annie Lahiré	présente		<input type="checkbox"/>
Pascal Viguié	présent		<input type="checkbox"/>
David Bailly	donne pouvoir à	Eddy DUMERY	<input type="checkbox"/>
Pascale Dareau	présente		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Scoupe	donne pouvoir à	Jean-François CASTELLANO	<input type="checkbox"/>
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	<u>12</u>	<u>Nombre de Conseillers votants</u>	<u>15</u>

Décisions modificatives (opération d'ordre pour transférer des fonds d'un compte à un autre)

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2024. Budget 257, décision modificative n°1 :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RI- 13248/041 –	9 299 €	
DI –2111/041 –		9 299 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Contrat de dératisation pour 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, de reconduire avec l'entreprise Berry Dératisation :

- le contrat de dératisation d'un montant de 1 840.20 euros H.T. pour trois applications annuelles en 2025.
- le contrat de dératisation pour la boulangerie d'un montant de 123.20 euros H.T. pour deux applications en 2025.
- le contrat de désinsectisation pour la boulangerie d'un montant de 115.75 euros H.T. pour deux applications en 2025.
- un passage en 2025 pour le traitement des taupes pour un montant de 491.87 euros H.T.

A partager : Les Suryçois et Suryçoises sont invités à faire savoir au secrétariat de la mairie s'ils souhaitent bénéficier gratuitement des campagnes de dératisation. Cela est possible lors des différentes campagnes de l'année.

Contrat de prévoyance des agents municipaux et participation de l'employeur à la prévoyance des agents municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour d'attribuer une prévoyance d'un montant de 15 € par agent et d'adhérer au contrat prévoyance avec le centre de gestion.

Adhésion de la communauté de Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 3 abstentions, de donner un avis favorable à l'adhésion de la communauté de commune au SMABS.

Opération d'ordres comptables de fin d'année (pour autoriser les dépenses entre le 1^{er} janvier 2025 et la validation du budget dans le 1^{er} trimestre 2025).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, par 15 voix pour, Monsieur le Maire à dépenser les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget communal en 2024 (chapitre 21 = 111 423.44 € et chapitre 23 = 37 500 €) de percevoir des dons et quêtes en 2025 ainsi que les indemnités des compagnies d'assurance en cas de sinistre en 2024 sur le budget communal.

Remerciements

La municipalité a reçu les remerciements de La Maison de Loire du Cher, ainsi que ceux de l'Amicale des Pompiers de Léré pour l'attribution d'une subvention.

La municipalité a reçu les remerciements de La Passerelle Berrichonne pour la mise à disposition d'un véhicule lors de l'une des journées de collecte nationale de la Banque Alimentaire

Sujets divers :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher a transmis le montant de la cotisation à prévoir pour le budget 2025. Elle sera d'un montant de 23 790€ (soit +2.54% par rapport à 2024).

Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement enterré sont prévus après l'été 2025.

Dans les années à venir, la construction d'une nouvelle station d'épuration sera à réaliser pour remplacer l'actuelle. Des travaux importants pourraient nécessiter de rejeter les eaux assainies directement en Loire. La nouvelle installation ne pouvant s'établir en zone inondable, il faudra peut-être réaliser le passage d'une conduite allant du futur emplacement (encore non défini actuellement) jusqu'au fleuve.

Une candidature de stage a été reçue et acceptée pour l'été prochain. Il s'agit d'un jeune Suryçois. D'autres candidatures peuvent être reçues d'ici la fin de l'hiver.

La municipalité a obtenu l'accord de reporter d'une échéance trimestrielle le versement du remboursement des travaux de construction du PSPG. L'Etat n'ayant toujours pas réglé les loyers sur la fin d'année 2024. Le Crédit Mutuel a par ailleurs fait savoir qu'aucun frais supplémentaire n'est demandé. L'échéancier de remboursement est repoussé d'un trimestre sur sa date finale soit en juin 2041.

Selon le Projet de Loi de Finance établi en octobre dernier, l'économie « demandée » par l'Etat aux collectivités aurait porté la participation de la commune à la hauteur de 30 000 € pour l'année 2025 (et ce avec l'objectif initial d'une réduction de plus de 8 milliards).

ISA Entraide, groupe de travailleurs en réinsertion, a réalisé la taille des massifs le long de la route départementale Belleville-Léré.

Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine entre la municipalité et le Centre d'Ingénierie des Territoires pour entamer les réflexions d'aménagement au carrefour de l'église de la route de Savigny.

M Julien Charpentier nous a fait savoir qu'il avait ouvert un établissement de dépannage et de vente d'outillages de motoculture à Bonny sur Loire.

Une évolution est disponible sur l'application pour téléphone mobile de Panneau Pocket. Une nouvelle interface sur la page d'accueil permettant de catégoriser les informations courantes et annuelles. Les annonces y sont toujours publiées. Gratuite jusqu'au prochain renouvellement du contrat, cette amélioration coûtera 100 € par an. C'est un vecteur fort de communication qui est efficace et largement consulté. Mais la promotion de cet outil est toujours à faire.

Il est souligné la réussite du marché de Noël organisé le 1 décembre à la Halle. La participation de 34 artisans, commerçants et associations ont permis de réunir un très large public tout au long de la journée. Les animations d'atelier maquillage et de promenade en calèche ont ravi les plus jeunes et leurs aînés. Le spectacle pyrotechnique a pu clore cette belle et généreuse journée. M le Maire remercie les membres de la commission animation et culture pour la tenue de ce bel événement.

Le projet de réalisation de la maison des assistant(e)s maternelle avance avec la tenue lundi 2 décembre d'un entretien avec le cabinet d'architectes Carton de SAINTE COLOMBE DES BOIS.

Il a permis de réaliser deux ébauches de travaux et d'en retenir déjà une. Un travail complémentaire doit être réalisé très rapidement pour permettre la poursuite du projet et la rédaction des éléments précis de travaux nécessaires. En parallèle de cela, la Caisse d'Allocation Familiale, le Département et le Pays Sancerre Sologne sont sollicités pour subventionner ces travaux.

Tour de table :

M Viguié demande de porter attention aux délais de versement des loyers du PSPG (l'information étant tombée durant le conseil municipal de la censure du gouvernement).

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024

Mme Blondelet demande s'il est possible de clôturer le contrat des illuminations de fin d'année.

M Castellano répond que le contrat actuel engage encore jusqu'en 2025. Il y a deux ans, lors de la période attendue de crise énergétique en hiver, il avait été évoqué la possibilité de ne pas installer les décorations. Cela revenant à une dénonciation du contrat. Ce coût est de la valeur d'un tiers de la commande totale de 17 000€.

Les échanges en salle permettent de statuer que le contrat sera maintenu à son terme dans ces conditions. Le passage d'un nouveau contrat générant inévitablement des frais supplémentaires sur 2025 si le contrat venait en plus à être résilié.

Les décorations Noël utilisées pour le marché vont nécessiter l'investissement dans des caisses de rangement plutôt que des sacs, ou des cartons difficilement fermables.

M Dumery informe que des travaux de maintenance ont été réalisés avec le personnel communal sur les poteaux incendie de la commune. M Dumery explique aussi que le contrôle des vannes pelles des ouvrages de gestion des crues a été effectué.

M Bordu annonce qu'un panneau de signalisation à Montrafault a été remis à son emplacement. Il fait mention d'un véhicule blanc de type break qui roule à une allure excessive dans la rue de Bretagne en direction du Grand Mousseret. La poursuite des travaux doit être poursuivie concernant les conduites d'eaux pluviales bouchées aux Doisnes. Des travaux sur de nombreux fossés sont en cours.

Mme Dareau remercie les travaux aux abords des chemins communaux réalisés à Montrafault. Mme Dareau demande également ou en sont les travaux d'habillage des conteneurs d'ordures.

M Hayez répond que les mouvements et remplacements de ces conteneurs ne se sont pas encore fini au vu des échanges avec le Syndicat (SMICTREM).

M Hayez fait un point sur les travaux en cours à la boulangerie. Un léger retard est constaté. M Hayez informe avoir refusé la pose de panneaux photovoltaïques sur une maison au Grand Mousseret pour une dégradation avancée des toitures et son inoccupation depuis des dizaines d'années.

La commission bâtiment se réunit mardi 10 décembre.

La commission voirie se réunit vendredi 13 décembre.

La commission animation, culture et sociale se réunira au mois de janvier.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 5 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Sury près Léré, le 4 décembre 2024.

Le Maire
Jean-François CASTELLANO




Le secrétaire de séance
Christian HAYEZ

